

## **Comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris 2016.**

06/06/2017

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues, le compte administratif 2016 et le budget supplémentaire 2017 confirment la stratégie budgétaire que nous avons mise en œuvre depuis le début de la mandature, et ce dans un contexte de contraintes financières pourtant exceptionnelles. Cette stratégie repose sur trois fondamentaux...

Je souhaiterais que, si vous avez des conversations, vous les teniez à l'extérieur. C'est un sujet important et je souhaiterais l'attention de tous les Conseillers.

Cette stratégie repose donc sur trois fondamentaux : la sobriété en fonctionnement, la stabilité des taux des impôts locaux directs des Parisiens et le maintien de l'effort d'investissement pour poursuivre notre ambition, c'est-à-dire bâtir une ville qui soit aussi innovante que bienveillante, attractive qu'inclusive et engagée dans la transition écologique et énergétique.

Vous le savez, notre collectivité subit un choc budgétaire inédit. En 2016, la contrainte sur nos ressources en fonctionnement s'est accrue de 233 millions d'euros, sous l'effet conjoint de la baisse des dotations de l'Etat et de la progression des dépenses de péréquation.

Depuis 2010, notre Collectivité a ainsi perdu 1,1 milliard d'euros, soit l'équivalent d'une perte de 13 % de nos ressources. Face à cette contrainte inédite, le compte administratif 2016 est la démonstration que nous traduisons pourtant nos engagements en actes.

L'exceptionnelle maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, qui évoluent de 0,4 % - 0,1 % si l'on tient compte des dépenses de péréquation - et l'excellente tenue de nos recettes en 2016 confirment le sérieux budgétaire de notre gestion. Ces efforts reposent sur la recherche systématique des solutions les plus sobres en fonctionnement, et ce alors même que nous développons en parallèle de nouveaux services publics pour les Parisiens. Je pense par exemple aux équipements culturels ou à l'ouverture de 629 nouvelles places de crèche.

Nous confirmons surtout notre engagement de stabilité des taux des impôts directs locaux des Parisiens, alors qu'ils ont progressé en 2016 partout au plan national. Dans le respect de cette promesse faite aux Parisiens, l'évolution dynamique des recettes de fonctionnement en 2016 (plus 4,4 %) repose sur la mobilisation de leviers qui n'affectent pas directement les Parisiens et sur notre engagement en matière de politique du logement : ajustement du plafond des droits de mutation, loyers capitalisés ou encore, renégociation systématique des contrats de concession.

Ainsi, cette gestion responsable nous permet de financer nos ambitions en déployant pleinement notre programme d'investissement de la mandature. Deuxième année de réalisation du plan d'investissement de la mandature, l'année 2016 a vu les dépenses d'investissement progresser de 16,6 % pour s'établir à un niveau élevé à plus de 1,63 milliard d'euros.

Nos priorités ont ainsi été ciblées : 421 millions d'euros consacrés au logement social ; 424 millions d'euros aux opérations d'aménagement et d'acquisition foncière ; 168 millions d'euros aux opérations de transport et de voirie ; ou encore, 23 millions d'euros en faveur de la propreté de la Ville.

Grâce à notre excellent niveau d'autofinancement et aux recettes d'investissements, nous finançons 69 % des dépenses d'investissements par des ressources propres. Ainsi, nous avons su mobiliser 173 millions de recettes foncières en 2016, en hausse de 17 millions par rapport à 2015. Cette stratégie nous permet de maintenir un endettement modéré, avec 62 % d'encours de dettes sur une année de recettes de fonctionnement. Paris demeure une des collectivités les moins endettées de France.

La qualité de notre gestion financière et la solidité de nos fondamentaux ont d'ailleurs été à nouveau reconnues par les agences de notation "Standard & Poor's" et "Fitch Ratings", qui ont confirmé en avril et en mai la notation "double A" avec perspective stable, soit la meilleure notation possible pour une collectivité française.

Malgré l'excellente tenue du compte administratif 2016, le budget 2017 s'inscrit dans cette gestion sérieuse et responsable. Il s'inscrit dans un contexte d'incertitudes sur l'évolution future de nos ressources en fonctionnement. Nous assumons donc résolument d'en faire un simple budget d'ajustement - c'est d'ailleurs ce qu'il est dans la loi -, dans la perspective où nous aurions en 2018 à faire face à de nouvelles contraintes. Les dépenses de fonctionnement ne progressent ainsi que de 16,27 millions d'euros, soit une évolution de 0,2 par rapport au budget primitif.

Ces ajustements seront limités à de nouvelles dépenses, en particulier 3,15 millions d'euros pour la sécurité des personnes, dans le contexte d'une menace terroriste élevée et persistante. Il s'agit notamment de financer les nouvelles mesures de sécurisation des bureaux de vote.

Nous ajustons par ailleurs nos contributions au S.T.I.F., ou encore à la Préfecture de police, dans le cadre des premiers transferts de compétences prévus par la loi sur le statut de Paris.

Nous développons également de nombreux cofinancements donnant lieu à des inscriptions en dépenses et en recettes, par exemple le premier "smart grid" parisien dans le quartier Clichy-Batignolles, ou la célébration du sport et de l'olympisme prévue les 23 et 24 juin dans le cadre de la candidature de Paris 2024. Cette sobriété en fonctionnement, associée à un autofinancement supplémentaire, nous permet de poursuivre résolument la mise en œuvre du plan d'investissement de la mandature en prenant en compte le rythme de mise en œuvre réel des projets.

Ainsi, le budget supplémentaire permet l'ouverture de 75 millions d'euros de nouvelles autorisations de programmes, et de 48 millions d'euros de crédits de paiement pour financer nos priorités.

A titre d'exemple, 12,3 millions d'euros de nouvelles autorisations de programmes et 7 millions de crédits de paiement seront inscrits pour l'accélération du plan de renouvellement de chaudières dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. 1,6 million d'euros d'autorisations de programmes et 2 millions de crédits seront consacrés à la mise en place de la brigade de lutte contre les incivilités.

Mes chers collègues, comme en 2015, nous démontrons par le compte administratif 2016 notre capacité à transformer notre discours en actes. Nous refusons de dévier de notre trajectoire malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité parisienne. Par sa modération, le budget modificatif traduit également cette constance.

Au vu des fortes incertitudes qui pèsent sur nos ressources dans les années à venir, nos efforts seront maintenus pour rendre toujours plus performante la gestion de notre collectivité et ce, afin de mettre en œuvre un programme d'investissements volontariste et ambitieux. Je remercie Bruno JULLIARD, Emmanuel GRÉGOIRE, bien sûr Julien BARGETON et l'ensemble des adjoints pour leur travail essentiel.

Je remercie aussi le Secrétariat général et l'administration, notamment les directions des finances et des D.R.H. C'est en restant fidèles à notre méthode exigeante que nous continuerons à offrir un service public d'excellence aux Parisiens et à conquérir pour eux de nouveaux progrès, en particulier dans les domaines de la transition écologique, de l'attractivité et de la solidarité, les trois piliers sur lesquels est fondée notre politique.

Je vous remercie